

Les subsides

100. Comme elles avaient de bons statisticiens, elles savaient que beaucoup d'argent s'accumulerait dans la caisse et qu'elles pourraient le dépenser.

C'est pourquoi je dis que l'on fraude les contribuables. Il s'agit d'une taxe régressive. Ce sont les personnes gagnant \$20,000 par an qui paient les choses qu'on devrait construire normalement avec le capital social, comme les écoles et les églises—peut-être pas d'églises; peut-être qu'à Terre-Neuve on construit des églises. Dans le cas d'une personne ayant un revenu de \$20,000, 3.6 p. 100 du revenu sert à de telles choses, alors que le pourcentage n'est que de 1.8 p. 100 dans le cas d'une personne gagnant \$40,000. Est-ce équitable ou raisonnable? Pourtant, le député de Nanaïmo-Alberni déclare qu'il voudrait voir ce chiffre porté à 50 p. 100 du revenu moyen. C'est encore plus régressif et c'est même tout à fait ridicule. Si nous voulons adopter cette solution, il vaudrait beaucoup mieux considérer qu'il s'agit d'une taxe et la faire payer par tout le monde. On pourrait prélever 3.6 p. 100 ou 4 p. 100 sur les revenus de chacun, mais ce serait trop honnête. Les gouvernements n'aiment pas être honnêtes. Ce serait trop direct, et on risquerait de mécontenter la population, car les citoyens pourraient comprendre ce qui se passe.

Je constate que mon temps de parole est presque écoulé. À l'instar du député de Nanaïmo-Alberni, je tiens à féliciter le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald). Les membres du Parlement et les citoyens savent certainement que, si le gouvernement procède à une réforme des pensions, en particulier dans l'intérêt des femmes, ce sera grâce aux efforts déployés par le député de Kingston et les Îles. J'espère qu'elle ne va pas baisser les bras.

M. le vice-président: Questions ou commentaires?

M. Miller: Monsieur le Président, je trouve toujours intéressantes les remarques de mon collègue du groupe de travail. Cependant, quand il s'est prononcé contre toute augmentation des pensions en vertu du Régime de pensions du Canada et contre toute prescription au secteur privé, le député n'a pas mentionné la moitié des Canadiens qui ne cotisent pas actuellement à un régime de pension privé. À la lumière des propositions que renferment le budget du gouvernement ou le rapport du groupe de travail, comment le député peut-il s'attendre que le secteur privé va inciter davantage les gens à épargner en prévision de leur retraite si les pensions versées aux termes du Régime de pensions du Canada ne sont pas majorées ou si le secteur privé n'est pas tenu de payer des pensions?

M. Dantzer: En réponse à cette question, monsieur le Président, je ne vois vraiment rien dans les propositions budgétaires du gouvernement qui soit de nature à régler ce problème. Le rapport du groupe de travail contient toute une brochette de propositions, y compris le compte enregistré de pension et le crédit d'impôt pour le contribuable qui investit dans un REER. Autrement dit, ce serait attrayant pour les personnes à revenus modestes, car elles seraient encouragées à participer à des programmes personnels. En fait, presque toutes les petites entreprises veulent des régimes de pension, mais ils doivent être souples, non pas imposés. Elles aimeraient que les gens y cotisent selon leurs moyens.

• (1250)

Vous verrez, monsieur le Président, que bien des gens sont en faveur du compte enregistré de pension. En fait, je reconnais au Livre vert le mérite de cette proposition. Le gouvernement a accepté cette proposition après s'être ravisé. Elle n'était pas très sérieuse, mais elle a été retenue. Partout, les gens étaient enthousiastes à cet égard. Elle a pris beaucoup plus d'importance qu'on ne l'aurait cru. C'est pourquoi le groupe de travail y a vu toutes sortes de possibilités. C'est une mesure de protection pour ces gens. La proposition du groupe de travail à l'égard des couples mariés permettra à un grand nombre de gens d'adhérer au régime de pensions.

M. Miller: Monsieur le Président, le compte enregistré de pension pose un problème du fait que les fonds y sont bloqués. Une fois que l'employé et l'employeur y ont versé leur contribution, l'employé ne peut toucher l'argent avant sa retraite. Cela découragera énormément les gens à faible revenu.

Les particuliers peuvent déjà cotiser à un REER et les employeurs auraient pu, ces dernières années, y recourir pour verser des pensions. Pourquoi, de l'avis du député, les employeurs du secteur privé profiteront-ils davantage du compte enregistré de pension qu'ils n'ont profité des REER pour leurs employés?

M. Dantzer: Monsieur le Président, c'est pourquoi la proposition budgétaire du gouvernement est vouée à l'échec. Je reconnais que le fait que les cotisations soient bloquées est avantageux. C'est pourquoi le groupe de travail a proposé de geler les REER et de n'autoriser à l'avenir que les comptes enregistrés de pension.

Voyons un peu ce que nous voulons faire en l'occurrence. Nous accordons des crédits d'impôt aux personnes qui économisent en vue de leur retraite. Une pension reste toujours une pension. Il y a eu trop de cas, par le passé, de personnes qui utilisent leur REER lorsqu'elles prennent un congé d'un an. Elles dépensent cet argent sans payer beaucoup d'impôt dessus. L'État sera peut-être quand même tenu de leur venir en aide. Si nous leur accordons des concessions fiscales au titre des comptes de pension, l'argent doit être exclusivement destiné au fonds de pension. C'est une condition fondamentale.

C'est pourquoi je n'approuve pas du tout la proposition gouvernementale visant à accroître les pensions des personnes qui touchent plus de \$50,000. Ce sont les impôts du contribuable qui gagne \$20,000 qui serviront à payer pareil privilège à ces gens. C'est ridicule. Je dirais même maintenant que j'en ai l'occasion que c'est là une proposition de bureaucrate. Elle ne vise qu'à satisfaire les bureaucrates, qui touchent pour la plupart plus de \$50,000 par année et qui veulent des pensions de retraite plus grosses. C'est évidemment là le but de cette proposition.

M. Taylor: Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté l'excellente et très instructive allocution du député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer). Je ne peux m'empêcher de songer à l'époque où il était maire de la ville d'Edmonton et que j'étais un de ses mandants. Il se préoccupait déjà beaucoup des intérêts du peuple. C'est pourquoi je veux lui poser la question suivante.

Pas mal de gens n'auront jamais droit à une pension de retraite parce qu'ils ne peuvent pas cotiser à un régime, telles les maîtresses de maison et les femmes qui restent chez elles pour s'occuper d'un frère invalide, d'un père âgé ou d'une mère